



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, ET LE CINQ FEVRIER À 19 HEURES,
se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Morgane CASTAN, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Fanette FESSY-PAQUET

Excusés ayant donné procuration :

Mme Sonia REBOUL à M. Stéphan LAUTHIER
Mme Alexandra MORAND à Mme Patricia PIERREDON
M. David EYSSETTE à M. Fabrice FOURNIER
M. Alexandre SENERS à Mme Fanette FESSY-PAQUET

Absent :

M. Jean-Luc FORTIN
M. Christophe CURIE
Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL
M. Jacques VIGNAL

Mme Sabine SERRANO est désignée comme secrétaire de séance

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	11	15

DATE DE LA CONVOCATION

30/01/2026

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

30/01/2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2026-007 : CREATION DE POSTE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois au sein des collectivités ou établissements publics sont créés par l'organe délibérant. En conséquence, il revient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

Il précise également qu'un agent du service technique a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2025 et que ce poste n'a pas encore été pourvu. Le poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, crée par délibération n°2024-034 du 30 mai 2024, reste actuellement vacant et n'est pas ouvert aux contractuels.

Afin de garantir le bon fonctionnement des services techniques, Monsieur le Maire propose d'élargir les modalités de recrutement en ouvrant le poste aux grades de la catégorie C à savoir Adjoint technique et Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Il est donc proposé de créer un poste à temps complet au sein des services techniques pour prendre en charge des missions telles que : gestion des espaces verts, de la voirie, des bâtiments communaux, des infrastructures etc.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, décide**

DE CREER un emploi technique à temps complet à compter du 15 avril 2026, pour assurer les missions des services techniques susmentionnées.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique dans les grades suivants : Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Si ce poste ne peut être pourvu par un fonctionnaire, il pourra être occupé par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans ce secteur. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant aux grades d'Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

D'OUVRI le recrutement su poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe aux contractuels.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

P. Manu

Pour extrait conforme

Le Maire

Fabrice FOURNIER

